

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac Saint-Jean Est, tenue le lundi, 3 mai 2010 à 19 h 30 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. FERNAND BOUCHARD
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAU, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

98.05.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à Autres sujets : A) Demande du Comité du 125^e anniversaire de la municipalité de Saint-Bruno, B) Motion de sympathies à la famille de M. Gaston Simard, C) Motion de félicitations aux organisateurs du Rasathon Marie-Hélène Côté, D) Motion de félicitations au Prisme culturel, E) Approbation du prix de vente d'un terrain. Re: 13-57, rang V, Canton Labarre, F) Approbation du prix de vente d'un terrain. Re: 13-59, rang V, Canton Labarre, G) Approbation du prix de vente d'un terrain. Re: 13-58, rang V, Canton Labarre, H) Approbation du prix de vente d'un terrain. Re: 13-41, rang V, Canton Labarre, I) Approbation du prix de vente d'un terrain. Re: 13-56, rang V, Canton Labarre, et J) Approbation du prix de vente d'un terrain. Re: 13-55, rang V, Canton Labarre.

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU MARDI 6 AVRIL 2010**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du mardi 6 avril 2010.

99.05.10

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le mardi 6 avril 2010 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

**4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU LUNDI 19 AVRIL 2010**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 19 avril 2010.

100.05.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 19 avril 2010 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

5.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Gaz Métro, reçue le 14 avril 2010. M. Patrick Mekhaël, directeur des ventes, nous invite à profiter des aides financières qu'ils offrent présentement pour l'ajout ou le remplacement d'appareils.

- Une lettre de résidents de la rue des Tulipes, accompagnée d'une pétition, reçue le 30 avril 2010. Ces derniers demandent au Conseil municipal l'installation d'un arrêt au coin de la rue des Tulipes et de la rue des Oeillets.

101.05.10

Après discussion, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'autoriser l'implantation d'un arrêt obligatoire au coin des rues des Tulipes et des Oeillets afin de sécuriser ce secteur.

**6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3
AVRIL 2010 AU 30 AVRIL 2010**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ

COMPTES À PAYER	:	63 736.13
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	42 976.24

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	556 155.68
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	4 515.00

102.05.10

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 3 avril 2010 au 30 avril 2010, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 7341 à 7345, 7348 à 7367; et 450; soient et sont acceptés tel que libérés.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 3^{ième} JOUR DU MOIS DE MAI 2010

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

7.- PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai sous le thème "*Es-tu bien entouré? Un réseau, ça se construit !*";

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un réseau social positif autour de soi pour protéger sa santé mentale ;

CONSIDÉRANT QU' "*être bien dans sa tête*" est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les Villes et Villages en santé mettent en place des activités et des structures afin de soutenir le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois ;

CONSIDÉRANT QUE le slogan "*Es-tu bien entouré ? Un réseau ça se construit !*" invite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser face à l'importance d'avoir un réseau et plus précisément à porter attention à son entourage proche ou éloigné.

PAR CONSÉQUENT,

Je, Réjean Bouchard, maire de la municipalité de Saint-Bruno, proclame par la présente la semaine du 3 au 9 mai 2010, **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Bruno, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance du sentiment d'appartenance pour briser et protéger la santé mentale et ainsi favoriser la solidarité entre tous.

103.05.10

Il est donc proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que ce Conseil entérine cette proclamation à l'effet que la semaine du 3 au 9 mai 2010 soit déclarée la Semaine de la santé mentale dans notre municipalité.

8.- MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, présente un calendrier modifié pour les séances régulières du Conseil municipal où deux assemblées par mois sont inscrites au lieu d'une seule en mai, août, septembre, octobre et novembre 2010, tel que représenté dans le tableau qui suit :

104.05.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'adopter la modification du calendrier des assemblées du Conseil municipal tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

9.- REMPLACEMENT TEMPORAIRE

105.05.10

Après discussion, il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'embaucher une ressource supplémentaire pour la période estivale. Le recours à un étudiant ou étudiante pour effectuer certaines tâches administratives est jugé nécessaire afin de combler le poste laissé vacant temporairement par une ressource de bureau présentement en congé maladie. Il est également convenu de former la personne choisie au logiciel utilisé pour la perception.

10.- ACCEPTATION DE L'INSTALLATION DE GROUPE POUR LA TÉLÉPHONIE IP AVEC LA MRC DE LAC-ST-JEAN-EST

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-St-Jean envisage l'implantation de la téléphonie IP en partenariat avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet est intéressant économiquement pour nous puisque les investissements requis seront amortis sur 3 ou 4 ans;

106.05.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de manifester notre intention de participer au projet et que les investissements requis seront pris à même le surplus.

11.- MANDAT À BPR POUR DEMANDER UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP POUR LE LOT 500 A, 500 B ET 700

Dans le projet d'installation de conduite d'eau potable pour le raccordement de la municipalité de Saint-Bruno, dans le cadre du projet commun d'alimentation en eau potable de la municipalité d'Hébertville-Station, Larouche et St-Bruno,

107.05.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'habiliter la firme BPR et/ou Roche, à soumettre une demande d'autorisation au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les lots 500 A (raccordement Larouche), 500 B (raccordement St-Bruno et Hébertville-Station) et 700 (puits).

Il est en outre résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité de St-Bruno de transmettre au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée (Réf.: Article 2.1 du Formulaire de Demande d'autorisation).

Il est également résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

12.- AUTORISATION DE TRAVAUX EN PARTENARIAT AVEC HÉBERTVILLE-STATION POUR LE RANG III OUEST

Ce dossier est remis à une séance ultérieure.

13.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: 12-207, 12-208, 13-78 ET 13-79, RANG V, CANTON LABARRE

108.05.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'accepter la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 12-207, 12-208-13-78 et 13-79, Rang 5, Canton Labarre, de la rue Larouche, au prix de 24 000.00 \$, taxes en sus. L'acquéreur s'autocotisera pour la TPS et la TVQ.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente dont la résolution est adoptée séance tenante.

14.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: 13-61, RANG V, CANTON LABARRE

109.05.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'accepter la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 13-61, Rang 5, Canton Labarre, de la rue Lajoie, au prix de 19 150.00 \$, taxes en sus.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente dont la résolution est adoptée séance tenante.

15.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

110.05.10

A) TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement de procéder à la vente d'une parcelle de terrain au propriétaire du 310, rue Jauvin, au prix de 1.25\$ / pi², sur une superficie de plus ou moins 685 pi². Les frais liés à la vente, arpenteurs et notaire, devront être assumés par l'acheteur.

B) LOISIRS ET CULTURE

M. Marc-Antoine Fortin fait un bref résumé des activités loisirs. Il mentionne entre autre que les travaux d'entretien printanier à l'aréna sont en cours et que les deux employés finiront vendredi le 7 mai prochain. Il ajoute que le Rasothon Marie-Hélène Côté a eu lieu ce dimanche et s'est soldé par un franc succès puisque l'organisme a recueilli un montant de 160 000 \$. Les prochaines activités seront le Méchoui des Chevaliers de Colomb, samedi le 8 mai à l'Aréna Samuel-Gagnon, ainsi que le Cérémonial des cadets qui se tiendra au gymnase, ce même jour.

En terminant, il informe les membres du Conseil que Denis Boudreault participera à une session de perfectionnement lors du Congrès des arénas qui se tiendra du 24 au 26 mai prochain à Montréal.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun rapport.

D) URBANISME

Monsieur Réjean Bouchard, maire, mentionne qu'il a rencontré divers responsables des municipalités du secteur Sud et que des discussions ont eu lieu concernant des échanges de service possibles entre nos municipalités du secteur Sud. Dossier à suivre ...

E) DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Aucun rapport.

16.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Demande du comité du 125^e anniversaire de la municipalité de Saint-Bruno

111.05.10

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de répondre favorablement aux demandes du comité du 125^e anniversaire de la municipalité de Saint-Bruno et de leur accorder nos locaux, parcs et autres, à titre gratuit, selon leur demande et la disponibilité de ceux-ci.

B) Motion de sympathies à la famille de M. Gaston Simard

112.05.10

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'octroyer une motion de sympathies à la famille de M. Gaston Simard et spécialement à son épouse, Mme Rosa Tremblay.

Monsieur Gaston Simard a oeuvré dans le domaine municipal pendant quelques années et s'est donné entièrement à sa municipalité. Il était un homme de coeur que tous ceux qui l'ont côtoyés ont pu apprécier. Tous les membres du Conseil municipal ont été touchés par l'annonce de son décès et vous souhaitent leurs plus sincères condoléances en ces moments de tristesse qui vous affligent.

C) Motion de félicitations aux organisateurs du Rasothon Marie-Hélène Côté

113.05.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations aux organisateurs du Rasothon Marie-Hélène Côté pour l'excellence de leur travail et la réussite de l'activité. Le Conseil municipal de St-Bruno est heureux de constater que plusieurs jeunes auront la chance de se dépasser dans une aventure exigeante mais combien gratifiante grâce à des gens qui savent encore donner sans compter. Félicitations encore et continuer votre beau travail.

D) Motion de félicitations au Prisme culturel

114.05.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations au Prisme culturel pour les spectacles de fin de saison qui ont clôturé une autre année pour l'organisme selon leurs habituels standards d'excellence.

E) APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: 13-57, RANG V, CANTON LABARRE

115.05.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 13-57, Rang 5, Canton Labarre, de la rue Lajoie, au prix de 19 150.00 \$, taxes en sus.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente dont la résolution est adoptée séance tenante.

F) APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: 13-59, RANG V, CANTON LABARRE

116.05.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de refuser la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 13-59, Rang 5, Canton Labarre, de la rue Lajoie, au prix de 19 150.00 \$, taxes en sus. Cette résolution est adoptée séance tenante.

G) APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: 13-58, RANG V, CANTON LABARRE

117.05.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de refuser la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 13-58, Rang 5, Canton Labarre, de la rue Lajoie, au prix de 19 150.00 \$, taxes en sus. Cette résolution est adoptée séance tenante.

H) APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: 13-41, RANG V, CANTON LABARRE

118.05.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'accepter la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 13-41, Rang 5, Canton Labarre, de la rue Lajoie, au prix de 25 500.00 \$, taxes en sus.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente dont la résolution est adoptée séance tenante.

I) APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: 13-56, RANG V, CANTON LABARRE

119.05.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'accepter la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 13-56, Rang 5, Canton Labarre, de la rue Lajoie, au prix de 20 500.00 \$, taxes en sus.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente dont la résolution est adoptée séance tenante.

J) APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: 13-55, RANG V, CANTON LABARRE

120.05.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'accepter la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 13-55, Rang 5, Canton Labarre, de la rue Lajoie, au prix de 24 306.79 \$, taxes en sus.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente dont la résolution est adoptée séance tenante.

17.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucun citoyen n'est présent.

18.- LEVÉE DE LA SÉANCE

121.05.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 21:30 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAUULT